4e ANNÉE, N° 154. — MERCREDI, 4 AVRIL 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *à Galata.*

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Paris, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.

A Marseille, chez Mr veuve *Camoin et Cie.*

Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 3, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ..... un an, 8 piastres
" ..... 6 mois, 4 "
Provinces et Étranger. un an, 9 "
" ..... 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne ..... 5 piastres du G.-S

Le Journal paraît les 1, 9, 16, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 4 Avril.

Au milieu de cette lutte à jamais déplorable et parfois sanglante entre l'utopie et le progrès, l'ordre et le chaos, la civilisation et la barbarie, drame terrible dont l'Europe nous a donné le triste spectacle, qui de nous ne s'est dit vingt fois, en portant ses regards sur la Turquie: Heureuse terre où règnent la paix et la tranquillité, où le progrès s'accomplit pacifiquement, sans révolution comme sans secousse!

La question du progrès en Turquie est maintenant jugée: au temps où nous sommes, après tant de salutaires innovations, nul ne serait assez insensé, assez aveugle pour nier d'une manière absolue les conquêtes de ce pays dans la voie de la civilisation.

Mais dans quelle mesure le progrès s'y est accompli, quel développement la civilisation y a acquis, ce sont là des questions qui ne sauraient être examinées et résolues au point de vue chacun.

A notre avis, pour les résoudre convenablement, il est utile, indispensable de consulter le passé et d'établir un point de départ qui serve de terme de comparaison.

Qu'on ne s'attende pas cependant à nous voir dérouler ici l'immense tableau de l'histoire ottomane; les bornes d'un article de journal ne peuvent le permettre: il nous suffira, par un rapide coup d'œil rétrospectif, de faire ressortir les principaux caractères de cette histoire, que nous résumerons en trois faits:

1° Incapacité du pouvoir;

2° Insubordination des agens;

3° Fanatisme et intolérance du peuple.

Voilà, en peu de mots, les caractères distinctifs de la société musulmane jusqu'au commencement de ce siècle, et si nous ne nous abusons, ces caractères sont tellement frappans de vérité, qu'ils n'ont pas besoin de démonstration.

Incapacité. Qui pourrait, en effet, révoquer en doute l'ignorance et l'incapacité du pouvoir au temps dont nous parlons; l'histoire n'est-elle pas là pour nous dire ce qu'elle nous avait déjà appris des peuples de l'Occident, quand elle enregistrait ce fait: *et le dit seigneur a déclaré ne pas savoir signer à cause de son titre de gentilhomme*; l'histoire, disons-nous, ne nous apprend elle pas que les premiers dignitaires de l'empire, chargés de la suprême direction des affaires de leur pays, non seulement ne savaient pas signer, mais ignoraient encore la force, le nombre et la position géographique des états de l'Europe civilisée? Appelés par la volonté du maître, des fonctions les plus sinistres aux pestes les plus élevés, sans transition, sans préparation, sans études, sacrifiés sur le moindre soupçon, instrumens aveugles d'une volonté fatale, sans veille et sans lendemain, quelle impulsion généreuse, quelle direction habile ces ministres éphémères pouvaient-ils imprimer aux affaires de leur pays, alors même qu'ils eussent été doués de la capacité qui leur manquait?

Insubordination. L'insubordination des agens était la conséquence naturelle d'un pouvoir ignorant, sans direction ferme et en lutte; elle dépendait, en outre, d'un système de décentralisation poussé à l'extrême, tel qu'il se produit toujours chez les peuples dans l'enfance, et qui présentait d'immenses périls, par les faibles liens qui rattachaient à l'état les gouverneurs des différentes provinces. De notre temps, ou la soif de la discussion, le besoin de s'accuser ont fait rechercher les torts réciproques, on nous a suffisamment démontré les avantages et les inconvéniens d'un pouvoir fort, concentrant en lui tout: l'autorité, jalouse de son influence, et ne laissant à ses mandataires que le simple rôle de commis de ses volontés et de ses caprices. Mais ce système, s'il présente des inconvéniens pour la liberté d'un peuple avancé dans la civilisation, a au moins l'avantage d'assurer constamment l'ordre matériel par une direction unique, par une impulsion forte et continue.....

Poussés à leurs gouvernemens par le vent de l'intrigue et de la corruption, achetant à prix d'argent le droit d'exploiter et de pressurer les provinces, libres et indépendans pour l'administration intérieure, ne relevant que de Dieu et de leur conscience, sans autre lien avec le pouvoir central, que celui d'un faible tribut, est-il étonnant que tant de pachas se soient rendus redoutables à la Porte, qu'ils aient cherché à s'affranchir du dernier signe de leur subordination, — le tribut, — et qu'ils aient, quelquefois réussi à établir leur entière indépendance? Depuis la fin des Croisades jusqu'à nos jours, l'histoire de la Turquie est elle autre chose, en effet, qu'une longue lutte entre l'autorité centrale et les différentes provinces insurgées, révoltées et soumises? Et qu'on ne s'y trompe pas, si cette lutte n'a pas eu de conséquences plus funestes, si la Turquie en est sortie jusqu'à un certain point victorieuse, si elle n'a pas été démembrée à l'égal de la plupart des états de l'Europe, au moyen-âge, par le même système absolu de décentralisation, système contre lequel, soit dit en passant, l'Allemagne et l'Italie protestent et luttent si énergiquement aujourd'hui, il faut l'attribuer, l'attribuer uniquement au lien religieux qui unissait avec tant de force les peuples de ce vaste empire, quand tout tendait à les séparer, à les éloigner des uns des autres.

Fanatisme. C'est cet élément puissant, c'est le fanatisme religieux, troisième fait sur lequel il nous reste quelque chose à dire, qui a préservé la Turquie de sa ruine, en opposant un frein aux débordemens de l'ambition personnelle, en faisant converger, vers un centre commun, les immenses rayons de cette puissance, disséminés dans l'espace et presqu'inconnus les uns aux autres. Tant il est vrai, que les desseins de la Providence sont impénétrables, et que des choses qui paraissent mauvaises en soi, ont quelquefois, pour des raisons à nous inconnues, de bons et salutaires effets.

(La suite au prochain numéro.)

Traduction d'un Memorandum *de la Sublime Porte, adressé à tous les chefs de mission, en date du 24 mars 1849.*

La S. Porte, dans l'unique intention de faciliter le commerce, s'impose chaque année beaucoup de sacrifices pour maintenir la livre sterling au cours de 110 piastres et les autres monnaies étrangères à un taux analogue. La contrat de la Banque de Change vient d'être renouvelé pour pareil temps comme par le passé cette opération durant le cours de cette année aussi; mais, pour en assurer la durée et la parfaite exécution, il est nécessaire aussi que de leur côté les négocians viennent la faciliter et y apportent leur concours en refusant de prendre du marché (*zaroi*) et de donner en paiement les monnaies turques anciennes, aussi bien que les différentes monnaies étrangères; car bien que depuis l'institution de la Banque on ait observé autant que possible le règlement relatif aux monnaies, dans le courant de l'année dernière on y a porté entièrement atteinte, et les monnaies étrangères ont circulé dans l'intérieur de l'Empire à un cours de beaucoup supérieur à leur valeur réelle, ce qui a obligé la S. Porte de supporter des sacrifices trois fois plus considérables que ceux qu'Elle s'impose chaque année pour maintenir sur un pied égal le cours du Change et a causé de graves préjudices à la population et aux négocians honnêtes.

Les principaux commerçans étrangers à Constantinople prenant d'une partie considération les dommages qui doivent résulter pour le commerce de la prolongation d'un pareil état de choses, et appréciant de l'autre les avantages qu'offre pour tous, la Banque de Change, ont signé et remis, de leur propre volonté, un écrit qui renferme quelques engagemens de leur part relativement à cette question des monnaies, et dont la S. Porte transmet ci-jointe une copie à Votre Excellence.

La S. Porte aussi a pris en mûre considération la clause énoncée dans cet écrit, de régler la circulation des *caimés*; et comme effectivement par suite de la stagnation qu'éprouve par fois le commerce, la circulation des *caimés* occasionne des dommages et des difficultés, il vient d'être formé et établi un «bureau d'escompte *ad hoc* avec un capital suffisant» et par l'entremise de MM. J. Allèon et Em. Baltazzi, qui sont directeurs de la Banque de Change, afin que les négocians puissent en cas de besoin y trouver facilement de l'argent comptant.

En conséquence, la S. Porte ne doute pas que les négocians, conformément à leurs engagemens, n'obéissent constamment et rigoureusement à prohibition des monnaies turques anciennes et étrangères, et comme en cas de contravention la S. Porte ne saurait plus maintenir la Banque, et qu'elle ne serait plus le moins du monde responsable des préjudices qui pourraient alors résulter pour le commerce de la différence de valeur des monnaies, elle ne doute pas également que les négocians ne s'efforcent de toutes les manières d'éviter de pousser la chose jusqu'à une extrémité aussi préjudiciable.

Néanmoins, la S. Porte prie particulièrement Votre Exc. de vouloir bien faire de son côté exercer sa surveillance afin que les négocians, sujets de son auguste cour, tant à Constantinople que dans les provinces, observent strictement la prohibition relative aux monnaies.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Exc. les assurances de ma considération distinguée.

Nous avons reçu, d'un de nos correspondans de Bucharest, les nouvelles suivantes, en date du 23 mars:

« Après la prise de Hermanstadt par le général Bem, les troupes russes qui avaient occupé cette ville sous le commandement du colonel Skariatine, et celles qui étaient à Cronstadt sous les ordres du général Engelhordt, sont rentrées en Valachie. La plus grande partie de corps du général Puchner, fort de 8 à 10 mille hommes et d'une quarantaine de canons, ne pouvant rentrer à Hermanstadt, se replia sur Cronstadt, et fut attaquée par le général Bem à deux lieues de cette dernière ville. L'action fut défavorable aux autrichiens, qui furent obligés de se retirer en Valachie, d'où ils se dirigeront, dit-on, par le Banat et la Gallicie, menacés par le général Dembinski.

« La ville de Cronstadt s'est soumise sans résistance au général Bem, qui y est entré avant-hier à la tête de 20 mille hommes.

« Hier et aujourd'hui il est arrivé ici une très grande quantité de réfugiés; la ville en est pleine. Nous avons un général autrichien, ainsi qu'un colonel et plusieurs officiers. Les lieutenans-généraux Puchner et Gédéon, et des généraux de brigade sont à Rimnik.

« Le bruit s'est répandu ici que la ville de Pesth avait été reprise par les Magyars, et que Windis-hgrätz avait quitté le commandement en chef de l'armée. Ces deux nouvelles méritent confirmation. »

A l'occasion de l'entrée en Transylvanie des troupes russes, le ministère des affaires étrangères de Russie a adressé la circulaire suivante à ses représentans à l'étranger, sous la date du 23 février dernier:

« La nouvelle de l'entrée des troupes russes en Transylvanie pouvant donner lieu à des commentaires exagérés, je crois devoir vous transmettre à ce sujet les informations suivantes:

« On connaît quelles horreurs et quelles atrocités ont été commises en Transylvanie par les bandes d'insurgés Hongrois qui, sous la conduite du réfugié polonais, Bem, y ont été en dernier lieu refoulées par l'armée autrichienne. Le terrible drame effroyables excès avaient frappé tout le pays dans les environs d'Hermanstadt et de Cronstadt, et l'insuffisance accidentelle des moyens militaires que possédaient les généraux autrichiens pour les préserver du sac et du pillage, avaient engagé les habitans de ces deux villes, situées presqu'en face de nos avant-postes, à s'adresser par l'organe de leurs magistrats au commandant en chef de nos troupes cantonnées sur la frontière. De leur côté les généraux autrichiens avaient désiré connaître dans le même but, jusqu'à quel point, en cas de besoin, ils pourraient compter sur un renfort de notre part.

« Le général Lüders en avait référé à l'Empereur, il fut répondu, par ordre de S. M., que si en effet les villes d'Hermanstadt et de Cronstadt étaient sérieusement menacées du fléau d'une division des rebelles Hongrois, et que le gouvernement autrichien fût privé momentanément des moyens de les préserver d'une ruine imminente, il était autorisé à diriger sur ces deux villes un corps de troupes suffisant; mais qu'il ne devait le faire qu'en cas d'absolue nécessité, et pas autrement que sur une de ses demandes de l'autorité militaire supérieure autrichienne.— Postérieurement à cette autorisation éventuelle, le danger qui menaçait les deux villes étant devenu plus pressant, à la suite d'un avantage remporté par les rebelles près de Medgyes et les instances auprès du chef de nos forces, étant renouvelées, accompagnées d'une réquisition formelle des généraux Puchner et Schurter, le général Lüders n'a pas cru devoir plus longtemps se refuser aux vœux qui lui étaient exprimés. En conséquence, il a fait occuper les deux villes, chacune par un détachement de troupes dont le nombre et la composition avaient été d'avance déterminés par les généraux autrichiens.

« L'arrivée de ces troupes a été accueillie par les habitans surtout par les populations Allemandes qu'effrayait à juste titre la cruauté sauvage des Szeklers, avec de vives démonstrations de joie. Nos soldats ont été reçus à bras ouverts; on est venu à leur rencontre avec le pain et le sel, et rassurés sur leur existence, un grand nombre d'émigrés allemands et valaques qui déjà s'apprêtaient à passer la frontière, se sont hâtés de revenir sur leurs pas et de rentrer dans leurs foyers.

« Voilà, Monsieur, quels sont les faits dans leur simple vérité. Vous en conclurez que l'Empereur, en autorisant l'entrée en Transylvanie de quelques troupes, a été uniquement guidé par des motifs d'humanité. Il ne saurait s'agir ici que d'une mesure purement locale, qui n'a rien de commun avec une intervention armée dans les affaires intérieures du gouvernement autrichien. L'Empire d'Autriche est trop puissant, il l'a prouvé trop glorieusement dans les derniers temps, par l'énergie avec laquelle il a comprimé à lui seul quatre insurrections successives, pour qu'il ait besoin en Transylvanie d'un secours matériel de notre part. Déjà maître de la Hongrie, il aura d'ici à peu achevé la défaite du parti rebelle, et la prise d'Hermanstadt et de Cronstadt, si Bem avait réussi à l'effectuer grâce à l'infériorité des forces autrichiennes, n'eût pu être que momentanée sans servir à sauver la révolte de la perte finale qui l'attend. Mais si contre qu'eût été l'invasion de ces deux villes, elle eût suffi pour les livrer au carnage et à la dévastation; et c'est là le malheur gratuit que nous avons voulu leur éviter de concert avec l'autorité autrichienne.

« Tel était le but unique du mouvement que nos troupes viennent de faire; il s'entend assez de soi que l'occupation des deux villes ne saurait être que temporaire. Nos généraux ont déjà reçu l'ordre de les évacuer sans délai et de repasser la frontière, dès que se sera dissipé le danger qui planait sur elles.

« C'est dans ce sens, Monsieur, que vous aurez à vous expliquer, en réponse aux interpellations qu'on pourrait vous adresser sur un incident passager qui n'a d'importance politique que celle que la malveillance se plairait à y attacher. »

Une nouvelle feuille vient de paraître dans la capitale de la principauté de Valachie sous le titre de: *Journal de Bucharest.* Nous avons sous les yeux les deux premiers numéros qui contiennent la profession de foi des écrivains qui le rédigent. « Notre drapeau, disent-ils, est celui de l'ordre et de la dignité. Il portera inscrit, pour devise: *vérité, justice, religion, progrès pacifique.* » Cette devise est bien, mais elle serait plus complète si le mot *conciliation* s'y trouvait. A une époque d'agitation comme la nôtre, le premier besoin doit être d'oublier les motifs de dissension qui divisent les hommes, afin qu'ils puissent se rallier tous aux grands principes qui font la base des sociétés civilisées, et travailler en commun au bien-être de leur pays. Les récriminations perpétuent les haines et les haines perdent les Etats. Est-ce que l'ordre peut s'établir sans la conciliation? Dans une même société, il ne saurait y avoir ni vainqueurs ni vaincus, et s'il y a des erreurs, le meilleur moyen de les détruire, c'est d'en démontrer sagement le danger. Nous sommes persuadés qu'après réflexion, le *Journal de Bucharest* s'apercevra que ces idées sont et doivent être les siennes. Après ces courtes observations, nous citerons avec plaisir le passage suivant que nous empruntons au deuxième article de la profession de foi:

« Si, pour être prudents et raisonnables, nous ne sommes ni stationnaires, ni rétrogrades, par les mêmes motifs, nous ne pouvons être rangés parmi les indifférens ni les optimistes, en matière sociale ou politique. En effet, avons-nous jamais prétendu que la société Valaque fût prédestinée à progrès éternellement à sa place, immobile, inerte? A Dieu ne plaise! Avons-nous dit ou seulement pensé que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles? Pas davantage. Et ce qui le prouve, c'est que nous n'hésitons pas un instant à reconnaître et à publier, qu'en dépit des immenses progrès en tous genres qui y ont été obtenus depuis une vingtaine d'années, il reste encore en Valachie des abus à corriger, d'importantes lacunes à combler, de notables réformes à opérer et de nombreuses améliorations à réclamer. Eh! comment donc en serait-il autrement chez une nation qui ne fait guères que de naître à la civilisation moderne? Tout en nous circonscrivant soigneusement dans les limites restreintes de nos droits de critique et faisant la part de la faiblesse de nos moyens, nous comptons néanmoins prouver à ceux qui pourraient en douter, que nous sommes nous-mêmes partisans du progrès, en concourant activement et de bonne foi à l'accomplissement de cette œuvre régénératrice dont l'éclosion, appelée à cicatriser tant de récentes blessures, s'est déjà révélée par des signes visibles, ainsi qu'après un temps d'orage on voit briller au ciel le précurseur diapré de jours sereins. »

(*Voir aux annonces.*)

Nous empruntons au nouveau *Journal de Bucharest* la Note suivante adressée au caimacam par les commissaires impériaux dans les principautés moldo-valaques:

« Bucharest, le 3/15 mars 1849.

« Monsieur le Caimacam,

« Depuis quelques jours la malveillance se plaît à répandre des bruits les plus absurdes qui, malgré leur source impure, ne pouvaient échapper à votre attention. On parle tantôt de dangers imaginaires dont les habitans de Bucharest seraient menacés, tantôt d'une prétendue mésintelligence entre les fonctionnaires des deux Cours; et pour donner à toutes ces inventions une apparence de vérité, on n'hésite pas à préoccuper le public de combinaisons politiques, bien au-dessus de la sphère de ceux qui les font.

« Il est superflu de s'appesantir sur les motifs de ces perfides insinuations, et à toute autre époque, elles ne mériteraient que le mépris.

« Cependant ne pouvant perdre de vue l'œuvre salutaire dont nous nous trouvons chargés par la haute confiance de nos Augustes Souverains, et tolérer que tendis que la paix et la tranquillité du pays son protégées par une imposante force armée, on ose intimider une population paisible, privée ainsi de la liberté d'action pour faire disparoître les plaies frappées par la révolution à son industrie et à son commerce. Nous engageons V. Excellence comme chef du gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la police exerce une surveillance active, et, d'après les lois du pays, réprime avec sévérité tous les propos enfantés par la malveillance ou trefléchis qui contribueraient à faire naître des inquiétudes dénuées de tout fondement.

« Le but vers lequel tendent nos efforts réunis est invariablement le même. Les deux Hautes Puissances que nous avons l'honneur de représenter, veulent rétablir et consolider en Valachie l'ordre légal et la tranquillité, et nous saurons y parvenir.

« Agréez, Excellence, les assurances de notre considération la plus distinguée,

« (Signé) Fuad, A. Duhamel. »

Les deux extraits qui suivent sont tirés du même journal:

« Par un décret du 21 février passé N° 755 adressé à l'honorable Ministère des Cultes, la haute Caimacamie a approuvé les dispositions du procès-verbal de l'honorable conseil administratif extraordinaire, du 12 du même mois, relatif aux réclamations des fermiers de terres appartenant aux monastères qui ont demandé l'annulation de leur bails respectifs, vu l'impossibilité où ils se trouvaient d'observer l'intégrité des stipulations convenues, par suite des pertes qu'ils auraient souffertes pendant les derniers troubles. D'après l'avis du conseil, les contrats sont maintenus, mais le principe de l'indemnisation à accorder est adopté, après toutefois que les dommages que les fermiers prétendent avoir éprouvés, seront constatés et évalués par la Commission spéciale qui doit être nommée à cet effet. Quant à ceux des réclamants qui ne voudraient plus garder leurs baux jusqu'à l'expiration du terme fixé par le contrat, ou qui n'auraient pas acquitté le prix du bail pour l'année passée, le Département du Culte, sur leur déclaration écrite, procédera immédiatement à de nouvelles adjudications, et la perte qui pourrait résulter de la différence du prix sera à leur charge. »

« Dans la séance du 13/25 février passé, le conseil administratif extraordinaire, en vertu d'un décret de la Caimacamie, a examiné aussi les réclamations des fermiers des terres appartenant à des particuliers et a trouvé convenable de les classer dans la même catégorie que les fermiers des terres des monastères; et quant aux dommages qu'ils prétendent avoir éprouvés par suite des derniers événemens, attendu que le mode d'indemnisation a été déjà réglé par un procès-verbal antérieur, les mêmes dispositions seront appliquées aux réclamants. »

Nos voisins de la Grèce s'émoustillent et s'ingénient pour qu'on s'occupe d'eux: ne pouvant y réussir par le langage de la raison, ils ont alors recours aux excentricités, aux pasquinades et même au scandale de ce qu'ils appellent *leur bel esprit.* Car de l'atticisme, il n'en faut plus chercher dans la presse d'Athènes. Hélas! ce sel fin et subtil s'est évaporé du terroir depuis des siècles.

En effet, il y a long-temps déjà que le moralisteSénèque a imprimé sur le front de *Gracculus* cette sentence dont il n'avait pas se faire absoudre: « Avant les Grecs, dit-il, il y avait des hommes bien plus savans qu'eux, mais qui *fleurirent en silence*, et qui sont demeurés inconnus, parce qu'ils n'ont jamais *été cornés et trompetés par les Grecs.* (1). Les hommes de cette nation réunissent invariablement la précipitation du jugement à la rage d'endoctriner: double défaut mortellement ennemi de la science et de la sagesse. Le prêtre égyptien eut grande raison de leur dire: *Vous autres Grecs, vous n'êtes que des enfans.* En effet, ils ignorent à l'antiquité de la science et la science de l'antiquité, et leur philosophie porte les deux caractères essentiels de l'enfance: elle jase beaucoup et ne produit rien. » (Seneca, oper. in-8°. Tom. XI p. 273).

Un célèbre écrivain moderne a parfaitement exprimé ce jugement dans celui qu'il porte de Plato, le glorie de la philosophie grecque: « Il y avait en lui, dit-il, un sophiste et un théologien, ou, si l'on veut, un Grec et un Chaldéen. Toutes les fois qu'il est Grec, il ennuie et souvent impatiente. »

La presse grecque nous habitue et nous force à adopter ces opinions. Les airs de spartiste qu'elle affecte envers la Turquie, lorsque la mince péninsule est délaissée à la police des kleptes et qu'elle vivote sans pouvoir même faire honneur aux dettes mendiées à l'étranger; le couteau du sicaire brandi comme épée d'Alexandre; l'insolence d'un ton impuissant pris pour de la force ou de la graciosité, tout cela est la commune et ridicule parade que nous donnent les journalistes d'Athènes dans leurs journaux sans abonnés.

Aujourd'hui, ils essaient du nouveau. Au moment où, de toutes les parties du monde civilisé, il arrive à l'auguste et illustre exilé de Gaëte, des témoignages unanimes d'admiration et de sympathie, la presse d'Athènes trouve le courage et le temps de l'insulter. Et encore quelle plate insulte! Le cynisme du moins n'a pas disparu de l'Attique.

Sous le titre de *Gymnasma-Scholiatikon*, on nous envoie une feuille ou mieux une diatribe, dans le sens français du mot, contre le Souverain Pontife Pie IX. L'auteur y met en scène l'immortel promulgateur de la première charte italienne, causant avec un barbier. Le langage de cette classe d'*artistes*, familier ou naturel au pamphlétaire, est relevé par une série de quolibets qui lui assurent la palme olympique dans la presse grecque. Avec un sourire narquois, l'athénien plaisante sur la *Tête de l'Eglise*; il la barbouille, la souffllète et la salit même de bave. Par un trait d'ignorance permis à un tel satyriste, il suppose de la barbe à cette même tête, pour se donner le plaisir de la raser. Il oublie donc que les *barbes rasées* ont, depuis le IXe et le Xe siècles, comme l'a remarqué Voltaire, (Essai sur les mœurs, Tom. I, ch. XXXI) *brouillé l'Orient et l'Occident.* Nous renvoyons la plaisanterie athénien à ce chapitre. Il y verra comment et pourquoi le Λαικὸς λαός ou le *sentiment occidental de la dignité et de la vérité*, lequel n'a pas dû céder à un génie dégénéré et lassé, n'a point aussi cessé dès lors (toujours pour nous conformer au style du perruquier de l'auteur) de *faire la queue* à la vanité orientale des Grecs.

La poste de Vienne nous a apporté des nouvelles de cette capitale jusqu'au 20 mars.

Dans la soirée du 15, le ministère avait reçu la dépêche télégraphique suivante:

Le lieutenant feld-maréchal baron de Hess, au président du conseil prince de Schwarzenberg,

L'armistice a été dénoncé le 12, de la part du

---

(1) Dans un article prochain sur l'Inde et sur la littérature, nous pourrons éclairer démontrer ce fait historique.